

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt six, le 28 mai, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 15

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, CICORELLA Sébastien, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, FANJAT Pierre, METAY Cédric, FRANÇOIS Héloïse,

Date de la convocation : 20 mai 2026

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Objet de la délibération : Décision modificative n°2 – Régularisation compte 1068 et dépenses d'investissement

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération en date du 05/03/2026,
Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée sur l'inscription du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », inscrit pour un montant de 303 617,88 € au lieu de 303 616,88 € ;
Considérant qu'il convient de procéder à la régularisation de cette erreur par décision modificative ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :

- Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : -1,00 €

Dépenses d'investissement :

- Compte 2131 : -1,00 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision modificative.

Adopté à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 28 mai 2026

Le Maire,
Serge MERCIER

